

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et messieurs les membres de la F3SCT de l'Hérault,

Nous ne pouvons entamer cette formation spéciale sans évoquer la schizophrénie d'un Etat qui met en place des retenues sur salaire pour les congés maladie ordinaire tout en affichant un attachement à la santé de ses personnels. La maladie, devenue outil de politique budgétaire, lui permettra d'économiser 900 millions d'euros. Cette mesure est un nouveau coup porté à notre pouvoir d'achat alors que celui-ci a déjà baissé de 31% depuis 2000.

Nous ne pouvons non plus manquer d'évoquer la souffrance massive engendrée par la politique d'inclusion systématique d'élèves dont les besoins ne peuvent être satisfaits en milieu ordinaire. Les personnels, violentés physiquement et psychiquement, paient un lourd tribut - en particulier dans le 1^{er} degré - à l'application de ce que l'ex ministre Portier qualifiait en novembre de « dogme selon lequel tous les élèves peuvent aller à l'école ordinaire ». 707 signalements dont 454 dans les écoles depuis septembre, en grand majorité pour des situations de danger ou de violence envers les personnels. Multiplication des accidents de travail. Nous n'acceptons pas que la santé des personnels soit ainsi sacrifiée. Ni que 568 élèves bénéficiant de notifications pour être scolarisés en ESMS, IME ou ITEP, soient privés de place, certains depuis plusieurs années. Ils sont désormais inclus par défaut et privés de leurs droits aux soins et à un enseignement spécialisé adapté à leurs besoins avec comme conséquence la maltraitance de trop d'élèves et de personnels. L'Etat réduit les places dans les établissements sociaux et médicaux sociaux à grand renfort de bons sentiments. Une scolarisation en milieu ordinaire coûte en moyenne six fois moins cher que dans un établissement spécialisé : cela permet de relativiser les ambitions de ceux qui s'affichent en chantages de l'égalité.

Nous alertons sur les conditions de travail toujours plus difficiles pour les personnels : mutualisation à outrance et manque d'AESH, manque de personnels (remplaçants, RASED, UPE2A), fermetures de classes, restriction des droits au temps partiel font que les personnels tombent comme des mouches les uns après les autres !

C'est un comble : d'un côté l'Education nationale crée les conditions pour rendre ses personnels malades et de l'autre elle les empêche de protéger leur santé et d'être soigné en les soumettant à une pression financière qui va les contraindre à travailler à tout prix. Les démarches qu'ils entreprennent pour ménager leur capacité à exercer leur métier se heurtent de plus en plus à des refus : temps partiel, congé formation, disponibilité, détachement, mutation, autorisation d'absence : pour combler le manque de personnels, tous ces droits inscrits dans le statut de la Fonction Publique sont méthodiquement restreints y compris par des circulaires locales parfois encore plus restrictives que les directives ministérielles. Les personnels en ont assez de voir leurs droits servir de variable d'ajustement pour ne pas recruter sous statut. Non, les nécessités du service ne peuvent pas être brandies systématiquement. Les personnels ont parfois des besoins impérieux dans leur vie personnelle, ces refus de plus en plus nombreux les découragent et les poussent vers la sortie. Nous rappelons l'article L. 4121-1 du Code du travail : « L'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés. L'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais l'empêcher. » Agir en employeur exemplaire affichez vous ? Pour qu'il ne s'agisse pas uniquement d'une formule managériale creuse, commencez par accorder les demandes d'autorisation d'absence, de temps partiel, de congé formation. Rétablissez l'AGS comme premier discriminant dans le barème des mutations et retirez l'appréciation PPCR qui instaure une mutation « au mérite ». Recrutez des médecins de prévention pour assurer le suivi médical auquel les personnels ont droit. Mettez fin à la mutualisation des AESH.

Nous évoquerons enfin les questions qui sont les nôtres concernant la mise en place du plan ministériel pour la tranquillité scolaire préconisant de « répondre de manière systématique, ferme et adaptée aux menaces et atteintes graves ». Cette note de service indique qu'à « chaque fois qu'un personnel est agressé ou menacé dans l'exercice de ses fonctions, il convient de mettre en œuvre les mesures suivantes : octroi immédiat de la protection fonctionnelle, saisine du procureur de la République. »

Nous ne pouvons manquer de nous questionner sur les modalités d'application de ce texte. En effet, confronté à un fait de violence physique d'une élève envers une Principale (collège Marcel Pagnol), l'administration a immédiatement saisi le procureur. Nous constatons par ailleurs que des collègues qui se font mordre ou frapper, parfois quotidiennement dans le 1^{er} degré, sont laissés à l'abandon, semblant consignés à un rôle de « chair à canon ». Enfin, l'équipement des professeurs en bipeurs évoqué dans les Hauts-de-Seine pour les sorties scolaires semble se heurter à des réticences. Le maire de Fontenay-aux-Roses a en effet déclaré que "le préfet et le représentant académique de l'Éducation nationale estiment que cela déclencherait beaucoup d'alertes". Visiblement la première ligne ne doit pas espérer de renfort.

La FNEC FP-FO revendique :

- L'augmentation de 31 % de la valeur du point d'indice ;
- L'abandon de toute pénalisation financière en cas d'arrêt maladie ;
- Le maintien et la création de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux
- Le recrutement d'enseignants spécialisés, d'AESH et de psychologues scolaires
- Le retrait de l'acte 2 de l'école inclusive, l'abandon des PIAL et des PAS
- L'accord sans restriction des demandes de temps partiel, de disponibilité, de congé formation, de détachement.